

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 juin 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 4 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2023-106 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2023-107 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Correspondance citoyenne: lettre réponse du Comité Tire de tracteurs antiques de Saint-Valérien

2023-108 Accepter les comptes du mois de mai 2023

La liste des comptes du mois de mai est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de mai au montant de 151,484.61\$, incluant les factures de Matrec 6,611.13\$ et H2Lab 74.56\$, et en autorise le paiement sauf pour celle de Constructions Stéphane Gagnon.

2023-109 Adoption du règlement 2023-357 sur la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 intitulé Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles au plus tard le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un règlement de démolition afin de se conformer aux nouvelles exigences visant la protection des immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'un Comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 1^{er} mai 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par Donald Dubé, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable au règlement a été suivie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2023-357 sur la démolition d'immeubles est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récit.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valérien, ce 5^e jour de juin 2023.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2023-110

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau local – Attestation

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 150 095\$ dans le cadre du Volet entretien du réseau local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la reddition de comptes a été intégrée au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que les interventions estivales et hivernales réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées totalisent un montant de 365,910\$ en frais reconnus comme admissibles;

Pour ces motifs, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien atteste de la véracité des frais encourus, et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau local.

2023-111

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement – Attestation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gilles St-Pierre, appuyée par Ghislain Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien atteste la fin des travaux et autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marie-Paule Cimon, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2023-112 Autorisation de paiement conditionnel – Constructions Stéphane Gagnon

ATTENDU QUE des déficiences ont été identifiées lors de l'inspection des travaux par le comité CPE et l'entrepreneur;

ATTENDU QU'aucun échéancier de correction des déficiences n'a été transmis à la Municipalité jusqu'à ce jour;

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 50% de la facture du décompte progressif # 2 de Constructions Stéphane Gagnon 2000 au montant de 22,043.54\$, la deuxième moitié étant payable après la correction des déficiences. Il est également résolu de fixer au 1^{er} juillet 2023 la date limite de correction des déficiences et d'imposer à Constructions Stéphane Gagnon 2000 une pénalité de retard de 200\$/jour jusqu'à la fin de la correction des déficiences.

2023-113 Soumissions – Plans et devis pour Ajout contreventements en X et pour Arrêts neige – Centre communautaire

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions de TR3E Experts conseils inc. pour la préparation des plans et devis pour l'ajout de contreventements en « X » aux colonnes d'acier de la marquise de l'entrée universelle au montant de 1,440\$ taxes en sus et pour l'ajout d'arrêts à neige sur la structure du toit existant de l'église et de la nouvelle marquise, incluant les renforcements requis, au montant de 5,700\$ taxes en sus.

2023-114 Mise en vigueur du Certificat de loisirs

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de mettre en vigueur le Certificat de loisirs à compter du 1^{er} août 2023 et d'en débiter la vente le 2 juillet 2023, l'adhésion étant obligatoire pour bénéficier du tarif Résident lors d'inscription aux activités de loisirs de la Ville de Rimouski.

2023-115 Cession imprimante inutilisée

ATTENDU QU'aucune offre n'avait été reçue après la mise en vente d'une imprimante inutilisée dans le Jaseur du 11 mai 2021;

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de 25\$ de madame Sylvie Ledru pour l'achat de cette imprimante.

2023-116 Autorisation d'achat – copeaux pour forêt nourricière

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 10 sacs de copeaux pour la forêt nourricière.

2023-117 Demande d'aide financière – programme PRIMA

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA pour le projet de Bonification et accès à l'Enceinte multi-sports intergénérationnelle de Saint-Valérien par Madame Diane Leclerc;
- La Municipalité désigne Madame Marie-Paule Cimon, directrice générale, comme signataire des documents relatifs à cette demande;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées (Enceinte multi-sports);
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Correspondance générale

2023-118 Rémunérations additionnelles

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 20\$ à Ghislain Blais pour sa présence à l'AGA de TERFA à St-Narcisse plus frais de déplacement 42\$ pour 84 km, et 30\$ à Gilles St-Pierre pour 1 présence au comité CPE.

2023-119 Adoption – politiques prévention en santé et sécurité du travail

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter les politiques suivantes dans le cadre du Programme de prévention : politique en matière de santé et sécurité du travail, politique de déclaration des lésions professionnelles et politique d'assignation temporaire.

2023-120 Entente concernant une étude de faisabilité relative à la mise en commun du matériel roulant

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon directrice générale, à signer l'entente avec la MRC concernant une étude de faisabilité relative à la mise en commun du matériel roulant.

2023-121 Annulation de soldes – Comptes clients irrécouvrables

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'annulation des soldes des comptes clients irrécouvrables pour les matricules 2247_06_9274, 8004_00_0000 et 2145_02_8154.

2023-122 Remboursement de dépenses – Congrès 2023 de la FQM

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de l'inscription et des frais de déplacement de M. Robert Savoie, maire, au montant estimé de 1,800\$ pour sa participation au Congrès 2023 de la FQM, sur réception des pièces justificatives.

- 2023-123 Réparation du chargeur – Soumissions
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du chargeur par le plus bas soumissionnaire, jusqu'à concurrence de 2,863.43\$ taxes incluses.
- 2023-124 Adhésion et délégué Coalition Urgence Rurale
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 100\$ pour l'adhésion à la Coalition Urgence Rurale et de nommer M. Robert Savoie, maire, comme délégué.
- 2023-125 Délégués TERFA
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer M. Robert Savoie, maire et M. Ghislain Blais, conseiller comme délégués à l'assemblée générale annuelle de TERFA.
- 2023-126 Reddition de comptes – Programme PRABAM
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale pour le programme PRABAM.
- 2023-127 Compteurs de départ – Station de pompage
Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et l'installation de compteurs de départ à la station de pompage au montant de 1,100\$ taxes en sus, par Automation D'Amours.
- Maintien du coût de déneigement – route Ouellet
Gilles St-Pierre propose que la municipalité maintienne le coût du déneigement de la route Ouellet au même montant que l'année précédente, soit 15,000\$. Cette proposition n'est pas appuyée.
- Période de questions
La levée de la séance est proposée à 21h15 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date